



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25919
9 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JUIN 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBERIA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une déclaration publiée par le cabinet du Gouvernement intérimaire
d'unité nationale du Libéria, relativement au massacre de civils commis le
6 juin 1993 dans la région de Harbel par le Front patriotique national du
Libéria.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) William BULL

ANNEXE

Déclaration publiée à l'issue de deux sessions extraordinaires
(7 et 8 juin 1993) par le cabinet du Gouvernement intérimaire
d'unité nationale relativement au massacre de civils commis dans
la région de Harbel par le Front patriotique national du Libéria

Aux premières heures du dimanche 6 juin 1993, près de 300 Libériens, pour la plupart des personnes déplacées, hommes, femmes, enfants et vieillards, ont été massacrés, et plus de 700 blessés, lors d'une attaque commise par des hommes armés dans la région de Harbel.

Les témoignages de survivants et les enquêtes de sécurité ont par la suite permis d'établir que cet horrible et tragique acte de terrorisme, qui a indigné et la nation libérienne tout entière et l'ensemble de la communauté internationale, avait été le fait du Front patriotique national du Libéria.

Profondément ému par cet acte de barbarie révoltant, le cabinet s'est réuni en sessions extraordinaires hier et aujourd'hui (les 7 et 8 juin), pour décider de la réaction du Gouvernement. Ayant examiné les faits et les circonstances de cette horrible tuerie, le Gouvernement a conclu que Charles Taylor et le Front patriotique national du Libéria devaient en être tenus pleinement responsables.

Le Gouvernement condamne donc dans les termes les plus énergiques Charles Taylor et le Front patriotique national du Libéria pour cet acte de sauvagerie, et récuse tout lien entre le peuple libérien et ce carnage, à la fois monstrueux et absurde.

Le Gouvernement note que ce dernier en date des actes de Charles Taylor et de ses hommes confirme à n'en plus douter qu'il est avec son Front patriotique déterminé à continuer à se livrer à des atrocités pour terroriser la population libérienne.

On peut citer, entre autres actes de sauvagerie, la prise en otages de civils et de membres de la Force de maintien de la paix de l'Afrique occidentale (ECOMOG); l'utilisation d'otages civils comme boucliers humains; l'attentat sanglant commis froidement contre des civils lors de la prétendue Opération Pieuvre lancée par le Front patriotique en octobre de l'an dernier; les tirs aveugles de roquettes et autres projectiles visant des zones résidentielles au cours de la même période; le massacre brutal de quatre religieuses américaines; et l'assassinat de sang-froid de soldats du maintien de la paix de l'ECOMOG, notamment de six soldats sénégalais.

Cette dernière atrocité commise par le Front patriotique convainc le Gouvernement et la population que le Front patriotique a désormais pour stratégie d'accroître en gravité les crimes violents qu'il continue à commettre.

Le Gouvernement note en outre que cette escalade dans la réalisation des desseins terroristes du Front patriotique est bien conforme à la récente directive radiodiffusée par Charles Taylor à ses combattants, et interceptée par l'ECOMOG.

Cette directive incite les forces du Front patriotique à déclencher une vague de terreur contre le peuple libérien, surtout contre les Libériens qui se trouvent dans les centres d'accueil des personnes déplacées. Le massacre de Harbel montre bien que les forces du Front patriotique appliquent activement la directive de leur chef.

Le Gouvernement rappelle que c'était déjà dans le cadre de la campagne de terreur déclenchée par Charles Taylor que des massacres avaient été perpétrés et des villages incendiés, à Fassama, dans le district de Lofa, où des dizaines de personnes avaient été assassinées de sang-froid par le Front patriotique, à Yamah Town (Margibi) et à Bernard Farm, où des dizaines de civils innocents avaient été massacrés et leurs foyers détruits.

Etant donné ces atrocités commises de façon systématique, le Gouvernement déclare que Charles Taylor est un terroriste, et que son organisation, le prétendu Front patriotique national du Libéria, est une organisation terroriste.

Le Gouvernement déclare en outre qu'il traitera Taylor et le Front patriotique en conséquence, jusqu'à ce que Taylor ait manifesté un ferme attachement au processus de paix, au respect des droits de l'homme fondamentaux et des principes démocratiques, et jusqu'à ce que lui et son organisation montrent clairement qu'ils sont prêts à adopter un comportement répondant aux normes de la civilisation.

A cet égard, le Gouvernement appelle instamment la communauté internationale à se joindre au Gouvernement et au peuple libériens pour faire tout le nécessaire pour isoler et ostraciser Charles Taylor et son Front patriotique.

Tandis que le peuple libérien est sous le choc du massacre de Harbel, le Gouvernement exprime ses profondes condoléances aux familles en deuil. Pour marquer son respect à nos frères, soeurs, mères et enfants assassinés, le Gouvernement déclare en outre le vendredi 11 juin journée de deuil national, qui sera chômée dans l'ensemble du pays.

En conséquence, le Gouvernement demande à toutes les églises, mosquées et autres lieux de culte de sonner le glas à midi ce jour-là, et d'organiser des prières pour le repos de l'âme des victimes.

Par ailleurs, pour protéger la population civile, surtout des centres d'accueil des personnes déplacées, le Gouvernement a déjà mis en place un ensemble de mesures de sécurité.

A cet égard, le Gouvernement engage la population tout entière à coopérer à l'application des plans de sécurité. Il appelle également la population à continuer d'organiser des groupes communautaires qui aideront à renforcer les mesures de sécurité qu'il a arrêtées.

Le Gouvernement tient à assurer à la population que, tout en poursuivant le processus de paix, il n'aura de cesse qu'il n'ait mis fin aux actes de terrorisme perpétrés par le Front patriotique contre notre peuple. Le Gouvernement intérimaire d'unité nationale demeurera attaché à ces objectifs jusqu'au désarmement complet exigé par l'Accord de Yamoussoukro.
